

VENTE D'UNE MAISON DE MAÎTRE A FAHY

Mardi 7 mai 2024, à 10'00 heures, à la Salle des ventes de l'Office des poursuites et faillites, Rue A.-Cuenin 15 à Porrentruy, les immeubles ci-après seront vendus aux enchères publiques en bloc, au plus offrant, à savoir :

BAN DE FAHY

Immeuble feuillet No 515

Es Combattes

Bassin, bâtiment, jardin, autre revêtement dur, champ pré pâturage

Habitation n° 83C et 83G

Assurance incendie : CHF 745'000.00

Contenance : 31'736 m²

Valeur officielle : CHF 991'530.00 (2008)

Estimation de l'Office des faillites selon rapport d'expert pour le feuillet: CHF 430'000.00

Description :

La parcelle se situe dans la partie Nord-Est de la commune de Fahy. L'accès au bâtiment se fait par la Rue de France. Le bien-fonds d'une surface de 31'736 m² comporte une maison de Maîtres ayant été construite en 1937, un double garage préfabriqué béton ainsi qu'un bâtiment voué à la déconstruction. Les aménagements extérieurs (piscine, dalles en granit, cheminements en enrobé bitumeux) sont vétustes et/ou désaffectés. Un important dégât d'eau est survenu dans le bâtiment principal. En l'état, celui-ci est à considérer comme insalubre.

BAN DE FAHY

Immeuble feuillet No 511

Es Combattes

Champ pré pâturage

Contenance : 3'618 m²

Valeur officielle : CHF 107'080.00 (2008)

Estimation de l'Office des faillites selon rapport d'expert pour le feuillet: CHF 5'000.00

Visite de l'immeuble: le lundi 22 avril 2024 à 16'00 heures.

Capacité d'acquérir et conditions : Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité ou pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983.

Les conditions de vente, l'état des charges, le rapport d'expertise peuvent être consultés à l'Office soussigné, où ils seront déposés dès le 28 mars 2024.

Le plan de situation, l'extrait du Registre foncier et l'expertise seront à disposition sur notre site www.jura.ch/encheres dès le 28 mars 2024.

Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.

Porrentruy, le 28 mars 2024

Office des faillites de Porrentruy
La Préposée a.i. : Mylène JOLIDON